

## Procès verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 5 février 2018 de 20h30 à 22h45

**Etaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc et GUICHON Julie

**Absents excusés** : THILL Sébastien ayant donné pouvoir à MOLINIER Denis  
WOLTER Sylvain ayant donné pouvoir à DEFORGE Marc

**Secrétaire de séance** : GUICHON Julie

### **Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 8 janvier 2018**

Par 9 voix pour et 1 abstention, le précédent compte-rendu est approuvé.

### **Avenants aux conventions des usagers de l'aérodrome**

Farman Clément demande à ce que la redevance, calculée selon l'indice des prix à la consommation et révisable chaque année, soit plutôt annexée selon l'ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires) dès 2018. Par souci de cohérence, ce nouveau mode de calcul sera appliqué aux autres usagers de la plateforme.

Par 10 voix pour, la demande d'avenant à la convention est acceptée pour Farman Clément.

Par 10 voix pour, la demande d'avenant à la convention est acceptée pour Air Services, Bleu Ciel Aéro et l'ACVV.

### **Projet de convention station d'avitaillement**

Les entreprises Total et Pétroquest ont été contactées dans le but d'établir une convention pour la station d'avitaillement entre la commune et les usagers. Cette convention est à l'étude pour être mise en place et permettrait les points suivants :

- Etablir un contrat, entre la commune et l'aéroclub FARMAN CLEMENT, pour formaliser l'exploitation de la station d'avitaillement ; Farman étant l'exploitant principal de cet équipement.
- Entériner la mise à disposition gratuite de la station d'avitaillement à l'ensemble des usagers.
- Noter qu'aucune redevance sur les recettes d'exploitation ne serait à verser à la commune (sauf celles dues sur les carburants à la charges des usagers).
- Formaliser la prise en charge par les usagers des travaux d'entretien courants de la station d'avitaillement (Charge à FARMAN de répartir les coûts d'entretien et d'assurance avec l'ensemble des usagers de la plateforme au prorata de leurs consommations),
- Fixer la durée du contrat à 1 an renouvelable par tacite reconduction.

### **Projet de construction ACVV**

En prévision du championnat mondial de vol à voile, l'ACVV souhaite bâtir un bâtiment à énergie positive pour accueillir les participants à cette manifestation.

L'association pense percevoir 75% de subventions pour ce projet et demande à la commune de signer un bail emphytéotique et de se porter garant du prêt.

Après réflexion, le conseil demande un plan de financement pour le bâtiment et un bilan prévisionnel des championnats auprès de l'ACVV qui permettraient d'avoir les données nécessaires pour réfléchir davantage au projet. La durée du bail emphytéotique devra être calquée sur la durée du prêt. Concernant les modalités de l'emprunt, les élus s'interrogent sur la durée envisagée ; le club devra réfléchir à une durée en adéquation avec le montant du prêt. .

Une redevance modique de loyer étant obligatoire, un montant de loyer sera prochainement proposé.

### **Autorisation exceptionnelle d'absence**

La commune propose d'accorder la ou les journées prévues pour le passage de concours ou d'examens aux fonctionnaires passant ces épreuves. Le concours ou les épreuves doivent être en rapport avec le poste ou l'administration locale.

Par 10 voix pour, la demande d'autorisation exceptionnelle d'absence est acceptée.

### **Location salle des fêtes aux associations (précisions)**

Les associations à but lucratif peuvent bénéficier, à titre gracieux, de la salle des fêtes pour leurs réunions. Par contre si ces réunions comprennent un repas, le tarif est de 40€ (charges liées au nettoyage des locaux).

Par 10 voix pour, le règlement de la salle des fêtes sur la location aux associations est approuvée.

### **Compte-rendu PLU**

Quelques points du règlement ont été précisés.

### **Travaux rue de Châlons**

L'entreprise Colas va intervenir prochainement sur différents travaux de voirie

- Rue de Mairy : mise en place d'un grand puisard sous la route et de regards de collecte (2 jours de travaux)
- Rue de Nergone et ruelle Colette : terrassement et enduisage de la route (2 semaines et demie). A cette occasion, le passage des voitures sera interdit à tout véhicule durant la durée des travaux, seul un accès piétons sera possible.
- Rue de Châlons : dépose et pose de bordure franchissable au carrefour avec la rue de Mairy

### **Questions diverses**

- Denis Molinier Fait état de son intervention auprès du géomètre de la commission des impôts. Les catégories deviennent obsolètes et mériteraient d'être révisées. L'administration fiscale renâcle à les revoir ; il appartient à chaque administré de réclamer une nouvelle évaluation si le calcul leur semble exagéré.
- Suite à la demande de la préfecture, la commune n'a pas demandé sa reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- Prochaines réunions : 12 Mars et 15 Mars 2018 à 20h30 pour la préparation du budget.